

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

Membres en exercice: 14

Nombre d'élus en exercice	14
Nombre d'élus présents	12
Nombre d'élus excusés	02
Dont procurations	

M. Johny LAVAUD a été élu secrétaire.

Début de la séance à 19 heures 30

Ordre du jour :

- Election du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du dernier conseil
- Compte-rendu au Conseil Municipal des décisions prises sur le fondement des délégations données au Maire par le Conseil Municipal par délibération N°057/2020 du 04/08/2020 le cas échéant
- Remboursement des prestations par AXA Prévoyance suite à congés maladie d'une employée communale
- Location de l'appartement N°5 à compter du 1^{er} juin 2024 et signature du bail
- Demande de participation financière relative à l'organisation d'un projet pédagogique et éducatif « Séjour des élèves occitanistes au plateau de l'Aubrac »
- Demande de participation financière relative à l'organisation d'un projet pédagogique et éducatif « Séjour de cohésion des élèves de 6^{ème} – Base de plein air du Chambon »
- DM N°01/2024 pour achat matériel pour le bar
- Projet de signature du bail pour reprise du bar
- Questions diverses (compte-rendu des délégués auprès des syndicats le cas échéant, date inauguration église, **organisation des élections européennes du 09 juin 2024 de 8 h à 18 h....)**

Modification de l'ordre du jour :

Le Maire propose au Conseil Municipal le rajout des points suivants à l'ordre du jour : (le cas échéant)

- Consultation sur travaux

Délibérations à l'ordre du jour

- **Remboursement prestation AXA Prévoyance suite à congés maladie d'une employée communale**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a souscrit un contrat de Prévoyance Collectivités Territoriales auprès d'une société d'assurance Prévoyance en cas d'absence de ses agents. Pour ce faire, la commune vient de recevoir deux remboursements de prestations suite à absence pour maladie d'un agent au service technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte les remboursements de la société d'assurance AXA Santé Prévoyance pour un montant de 1 642.40 € (période du 01/03/2024 au 31/03/2024 soit 31 jours) et pour un montant de 1 642.40 € (période du 01/04/2024 au 30/04/2024 soit 30 jours)

Ces sommes seront encaissées à l'article 75888 du budget communal 2024.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives, techniques et financières nécessaires au remboursement de ces prestations.

Location appartement N°5 – le Bourg – 1, Place de l'église au 1^{er} juin 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ d'un locataire au 30 novembre 2023 et présente alors la demande de logement formulée par un nouveau. Ce dernier souhaite louer l'appartement communal conventionné N°5 « ancienne maison Sixte » - sis 1, Place de l'église – le Bourg - à compter du 1^{er} juin 2024 et pour une durée de 3 ans allant jusqu'au 31 mai 2027.

Une convention APL N°24 3 01 2007 06-569 346 dans le cadre du PLUS (Plan Locatif à Usage Social) a été signée en mars 2007.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la location à compter du 1^{er} juin 2024 de l'appartement communal conventionné N°5 « ancienne maison Sixte » - 1, Place de l'église – le Bourg
- Fixe le montant mensuel du loyer à 414 €, payable à terme échu à la Trésorerie – SGC de Ribérac. L'indice de référence des loyers applicable pour la révision du loyer sera celui du 2^{ème} trimestre 2023, à savoir l'indice 140.59
- Précise que chaque révision annuelle de loyer se fera au 1^{er} janvier de chaque année, le montant sera arrondi à l'entier immédiatement inférieur
- Fixe à 94 € le montant des charges mensuelles.
- Demande le versement d'une caution de 414 € représentant un mois de loyer
- Demande à ce que le locataire apporte la preuve de son abonnement auprès d'un fournisseur d'énergie et auprès du gestionnaire d'eau avant la prise de possession des lieux.
Les abonnements d'eau, d'électricité seront à la charge du locataire.

L'appartement bénéficie d'un chauffage collectif au fioul. A ce titre, une répartition des charges du coût du chauffage (coût du fioul et contrat entretien chauffage et ramonage) sera faite par appartement au prorata de la consommation d'énergie annuelle. Un douzième de ces charges annuelles sera perçu mensuellement en même temps que le loyer et évoluera en fonction des éléments cités ci-dessus.

- Demande qu'une attestation d'assurance soit fournie à la prise de possession des lieux
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs nécessaires à cette location et notamment le bail à intervenir
- **Demande de participation financière de la part du collège de Tocane St Apre pour les élèves occitanistes « Séjour en Aubrac »**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de voyage scolaire sur le plateau de l'Aubrac des élèves occitanistes du Collège Michel Debet de Tocane-Saint-Apre, ceci afin d'organiser un projet pédagogique et éducatif.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur une éventuelle participation de la Commune à ce projet de voyage scolaire pour les élèves occitanistes du collège Michel Debet de Tocane Saint Apre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Est favorable à cette participation et décide de contribuer au financement de ce voyage scolaire à hauteur de 50 € par élève de la Commune présent au séjour (cinquante euros). Pour notre commune, 1 élève est concernée
 - Précise que cette somme sera prévue au compte 65748 du budget communal 2024.
 - Autorise Monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant
 - Précise que le versement interviendra sur présentation d'une attestation de participation au voyage.
- **Demande de participation financière de la part du collège de Tocane St Apre pour les élèves de 6^{ème} « Séjour à la base de plein air du Chambon en Charente**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de séjour de cohésion pour l'ensemble des élèves de 6ème en mai 2024 du Collège Michel Debet de Tocane-Saint-Apre, ceci afin de faire vivre à l'ensemble des sixièmes un projet pédagogique, éducatif.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur une éventuelle participation de la Commune à ce projet de séjour de cohésion pour les élèves de sixièmes sur la base de loisirs du Chambon en Charente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Est favorable à cette participation et décide de contribuer au financement de ce séjour de cohésion des élèves de 6ème à hauteur de 50 € par élève de la Commune présent au séjour (cinquante euros). Pour notre commune, 7 élèves sont concernés.
 - Précise que cette somme sera prévue au compte 6574 du budget communal 2024.
 - Autorise Monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant.
 - Précise que le versement interviendra sur présentation d'une attestation de participation au voyage.
- **DM N°01/2024 pour achat matériel du bar**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une décision modificative au budget communal de l'exercice 2024, ceci afin d'alimenter une opération d'investissement.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé et après en avoir délibéré :

- est d'accord sur le principe et émet donc un avis favorable
- décide d'effectuer une décision modificative au budget communal 2024 pour pouvoir alimenter une opération d'investissement de la façon suivante (Décision Modificative N°01):

Objet des dépenses	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre et article	Somme	Chapitre et article	Somme
INVESTISSEMENT Dépenses				
Opération ATELIER LACOUR Constructions (DI)	2313/138	6 000.00		
Opération AMENAGEMENT DIVERS Autres immobilisations corporelles (DI)			2188/130	6 000.00
TOTAL		6 000.000		6 000.00

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives, techniques et financières nécessaires à cette opération.

- **Consultation sur travaux**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le montant estimé pour les travaux de sauvegarde d'un bâtiment communal « Atelier Lacour - Mise en sécurité et hors d'eau » est inférieur à 95 000 € HT

Au vu du décret 2022-1683 du 28 décembre 2022 (article 6) permettant aux acheteurs de conclure un marché de travaux sans publicité, ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 €HT

Monsieur le Maire propose de réaliser une consultation selon les dispositions de ce Décret

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Approuve de lancer une consultation selon les dispositions définies à l'article 6 du décret 2022-1683 du 28 décembre 2022

DIT QUE les crédits nécessaires au règlement de la dépense afférente à la présente délibération sont inscrits au budget 2024.

- **Questions diverses**

1/ Voirie :

L'adjoint en charge de la voirie :

- récapitule les opérations en cours et celles qui seront proposées dans les mois qui viennent.
- informe des modifications des règles de fauchage des bords de route et voies communales : la priorité est donnée à la coupe dans les virages, croisements compte tenu de la pousse exceptionnelle de l'herbe et des retards accumulés à cause du temps.

2/Enquête publique :

On note :

- des visites nombreuses lors de la permanence du commissaire-enquêteur
- des problématiques déjà connues mais pour lesquelles des solutions à trouver de préférence à l'amiable (chemins labourés, chemins hors assiette, etc...)

L'enquête se termine le 4 juillet à 17 heures.

Le commissaire-enquêteur donnera ses conclusions et la commune aura à traiter les litiges.

Dernières permanences en mairie le mercredi 19 juin 2024 de 9 h à 12 h et le jeudi 4 juillet 2024 de 14 h à 17 h.

3/Eclairage halle :

Les éclairages de la halle sont à revoir avec priorité aux éclairages Led.

Pierre fera des propositions.

4/WC école :

Devis de remplacement de matériel demandé auprès de l'entreprise BOCQUIER.

Réalisation des sols et murs par l'agent communal.

Choix des revêtements en cours

Début des travaux en juillet pour une mise en service à la prochaine rentrée.

5/WC public :

L'agent technique a remplacé le WC communal suite à des fuites non repérables.

Mise en place d'un WC traditionnel

Remplacement de la faïence endommagée lors du démontage de l'ancien WC par des plaques en PVC

6/Problèmes de voisinage :

Au village de Charmey et au village de Poulvezey : médiation en cours et à venir.

Dans le bourg : problème de prolifération des chats

A Miracle: problème avec des chiens

7/Concerts de cet été :

Le concert du 21 juillet avec pianiste russe et violon annulé car pas d'aide du Conseil Départemental et coût trop élevé (1 800 €)

Douchapt Blues le 02 août 2024 sous la halle avec restauration et buvette. Entrée gratuite